

► **SOCIETES** ◀

**MISE EN SOMMEIL ET REPRISE D'ACTIVITE  
APRES MISE EN SOMMEIL**



**ASSISTANCE AUX FORMALITES**

**I. Votre interlocuteur unique :**

Un expert en formalités vous apporte un conseil personnalisé, l'analyse approfondie et le suivi de votre dossier (la liste des pièces à fournir suivant le secteur d'activité et le statut juridique, la qualification requise par métier, l'évaluation de la cohérence des éléments fournis)

**II. Contactez votre expert :**

1. Par courrier, en complétant le formulaire joint pour favoriser un échange simple et rapide avec votre conseiller,
2. En vous rendant à la Chambre de Métiers d'Alsace de votre secteur, sans rendez-vous, afin de rencontrer votre conseiller, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15, (sauf mardi et jeudi après-midi)
3. En prenant rendez-vous avec votre conseiller par téléphone via le Service Info Conseil Clients, aux numéros indiqués plus haut, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15.

**III. Coût :**

35 € par chèque à l'ordre de la CMA

## PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet :

[www.cm-alsace.fr](http://www.cm-alsace.fr)

Rubriques

- Créer et Reprendre
- Centre de Formalités des Entreprises

Dans les 2 cas :

**Formulaire** : 2 formulaires M2 ([document à télécharger](#))

**Documents complémentaires à fournir en annexe des formulaires :**

- ✓ mandat ou pouvoir si nécessaire

**Pour la mise en sommeil** : retourner la carte d'identification originale de la Chambre de Métiers d'Alsace ou une déclaration de perte ([document à télécharger](#)) et préciser en observation sur le formulaire M2 le maintien ou non de l'immatriculation au Registre des Entreprises

Frais à verser pour le Registre des Entreprises :

- 13,33 € par chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers

Frais à verser pour le Tribunal Judiciaire :

- 178,08 € à par chèque à l'ordre du Tribunal Judiciaire

 **Pour les sociétés unipersonnelles (EURL, SASU) dont l'associé unique, personne physique, assume personnellement la gérance ou la présidence : 62,08 €**

## SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) : .....

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) :

**Par dépôt ou envoi postal :**

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

**ou**

**Sur rendez-vous :**

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 70,00 €

Modification : 35,00 €

**Mes coordonnées :**

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Qualité : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Date et signature :